

PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
des Pyrénées Atlantiques

Monsieur
BIES-PERE Henri
350, Camin déu Porson d'Ourbère
64460 MONTANER

Service Gestion Police de
l'Eau

Dossier suivi par :
PIERRE LAVIELLE

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **Déplacement d'un passage à gué à Montaner**
Courrier de notification de décision

Réf. : 64-2015-00194

PAU, le 02/07/2015

Monsieur,

Par courrier en date du 15/06/15, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Déplacement d'un passage à gué à Montaner

dossier enregistré sous le numéro : **64-2015-00194**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints**.


Vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Par ailleurs, je vous rappelle les engagements figurant dans votre dossier que vous allez mettre en oeuvre pour limiter l'impact sur le milieu aquatique :

- réalisation d'une clôture pour éviter la divagation des animaux dans le cour d'eau;
- aménagement des accès pour éviter la formation de boubiers

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef du service Gestion Police de l'Eau,


Juliette FRIEDLING

P.J. : un arrêté
un récépissé de déclaration

copie: M. Pierre Lavielle

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez